

AFFAIRE No 9 - AMENAGEMENT DU CHEMIN NEUF A LA MONTAGNE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage d'améliorer les conditions de circulation du Chemin Neuf à la Montagne par l'aménagement de la voie et la construction de caniveaux.

Le Bureau Delta Ingénierie, chargé de l'étude, m'a transmis le projet d'une première tranche de travaux qui concerne la partie comprise entre la Ravine Bailly et le Chemin Pontiac, pour une longueur de 360 mètres.

Le coût de l'opération, estimé à 600 000 Francs (y compris somme à valoir pour révision de prix, imprévus, honoraires) sera imputé sur le chapitre 902 - article 233-097 du Budget Communal.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et passer un marché avec l'entreprise retenue ; en cas d'appel infructueux, à traiter par marché négocié.

Je mets la question aux voix.

---

Le Maire donne lecture des avis des Commissions.

- Commission des Travaux Publics : Ces travaux sont devenus indispensables du fait de la circulation actuelle sur cette route.
- Commission des Finances : Favorable. *Reçu à la Préfecture le 15/04/85*

---

LE MAIRE : Je mets aux voix.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.

---o-o-o0o-o-o---